



Compte rendu du CTSA du 13/11/2020

Présidente : Mme La Rectrice

DRH : M. SEMPLERE

Expert : M. MILLET

Organisations Syndicales (OS) présentes UNSA – FSU- CGTR-SNPTES soit 7 représentants sur 10

Séance ouverte à 13h30

L'ordre du jour :

- 1 - Approbation des PV du 17 septembre et 09 octobre 2020
- 2 - Dates de fermeture annuelle du rectorat
- 3 - Bilan du télétravail 2019-2020
- 4 – Bilan de l'ARTT
- 5 – Questions diverses

**Point 1 : Approbation des PV du 17 septembre et 09 octobre 2020**

**Vote : à l'unanimité des présents (7 pour)**

**Point 2 : Dates de fermeture annuelle du rectorat**

Propositions :

- du lundi 21/12/2020 au vendredi 01/01/2021 : 8 jours
- du lundi 19/07/2021 au vendredi 30/07/2021 : 10 jours
- du lundi 20/12/2021 au vendredi 31/12/2021 : 9 jours

Les dates de début et de fin **sont incluses dans la fermeture.**

**Les reliquats de congé de l'année dernière doivent être pris avant le 31 décembre 2020.**

La question d'heures majorées pour des astreintes s'est posée, selon l'administration il ne faut pas confondre permanence et astreinte. Le travail pendant ces périodes de fermeture fera l'objet d'une demande qui normalement donnera lieu à des récupérations.

**Vote : à l'unanimité des présents (7 votes pour)**

**Point 3 : Bilan du télétravail**

L'administration nous indique un effectif de 105 télétravailleurs actuellement.

Dont 45 réguliers sur l'année 2019-2020  
Pour mémoire : 18 télétravailleurs en 2018-2019

1 seul refus de télétravail car l'application utilisée ne pouvait pas être sécurisé en dehors des locaux.  
Mais les procédures évoluant rapidement, la demande pourra être renouvelée l'année prochaine.

Plus d'hommes que de femmes en télétravail, pour une moyenne de 2 jours par semaine, les jours sont bien répartis dans la semaine.

Sur les 45 télétravailleurs de 2019-2020 16 % sont des managers. A noter, 55 % de personnels de catégorie A, 38 % de personnels de catégorie B et 7 % de personnels de catégorie C.

**L'UNSA Education** précise que le ministère encourage le télétravail et demande s'il est possible d'avoir des précisions sur cet aspect.

L'administration précise qu'il ne faut pas confondre télétravail et travail à distance, et qu'une circulaire académique pour préciser ces aspects, relèverait plus du CTA relève plus du CTA que du CTSA.

A la question des jours fixes pour le télétravail, l'administration précise que les jours sont fixes, **mais le nouveau décret** permet les jours volants, ce qui entraînera une mise à jour de la charte sur télétravail. Il y a déjà cette possibilité dans la charte pour des évènements particuliers (exemple réunion importante) avec le principe de récupération de la journée.

**L'UNSA Education** avait déjà posé la question de la disponibilité du matériel informatique (ordinateurs portables) dans un précédent CTSA, et voit que c'est aussi une préoccupation du Ministère.

L'administration précise qu'il n'y a pas eu de refus pour manque de matériel, mais plus un problème sur la configuration du matériel qui est très chronophage. Le lieu du télétravail est également une préoccupation de l'administration.

La question du respect du certificat médical par l'encadrement a été posée.

La présidente précise que la circulaire est très claire sur ce point, il y a 11 pathologies définies, s'il y a contestation elle ne peut se faire que devant le médical, sinon il faut proposer un aménagement de poste ou du télétravail.

**L'UNSA Education** demande une déclinaison académique du texte  
Selon la présidente une note académique est possible, la DGRH nous dira si nous aurons une circulaire ministérielle, auquel cas il y aura une présentation en GT aux organisations syndicales.

#### **Point 4 : Bilan de l'ARTT**

L'administration nous annonce :

- 123,5 jours d'ARTT ont été perdus pour 40 agents,
- 962 jours de récupération ont été pris
- 3013 jours de RTT pris

Le constat + **de 300 jours non pris** dans plusieurs divisions (DEC, DPEP, DPES, DPATE, DSI, DL), interpelle les OS.

L'administration va soumettre ce constat au contrôle de gestion pour croiser éventuellement ces chiffres avec SERACA. Pour l'administration se sont les conséquences d'une année spéciale (confinement, ASA...), les jours non pris ne sont pas perdus, ils pourront être mis sur un Compte épargne temps (CET).

La demande est faite d'avoir les chiffres de l'an dernier pour pouvoir faire les constats.

La perte des **123,50 jours d'ARTT** interpelle aussi les OS

L'administration précise que ce sont des oublis et non des impossibilités matérielles de pouvoir les prendre.

### **Point 5 : Questions diverses**

1- Existe-t-il toujours un poste de chef de bureau du mouvement à la DPES ? (**UNSA Education**)  
Réponse de l'administration : Non, il y a un chef de service et 2 gestionnaires

2- Peut-on disposer de douche pour les agents ayant comme moyen de transport le vélo ou pratiquant un sport pendant la pause méridienne ? (**UNSA Education**)

Réponse de l'administration : cela soulève 2 problèmes, premièrement il y a une opposition des agents de DL pour l'entretien et le nettoyage des douches et deuxièmement un problème de financement.

3- Prévoit-on des bornes pour les véhicules électriques du personnel ? (**UNSA Education**)

Pourquoi ne passer la flotte de véhicule du rectorat en électrique selon une suggestion.

Réponse de l'administration : cela peut s'étudier

4-Peut-on attendre une prime de fin d'année ?

Réponse de l'administration : La situation financière n'est pas bonne, le ministère n'appréciera pas La présidente : une prime au personnel du rectorat causera un sentiment de frustration pour les personnels extérieurs au rectorat, avec toutes les dépenses importantes engendrées par la crise COVID se serait mal venu.

Par contre Mme la Présidente indique qu'elle aimeraient récompenser le travail de tous dans toute l'académie. Elle souhaite qu'avec l'aide de l'association du personnel qu'elle puisse trouver pour une forme de remerciement.

5-Peut-on créditer les 10 jours ARTT dès le 1<sup>er</sup> septembre ?

Réponse de l'administration : Non, ce n'est pas légal. Ce n'est pas ce qui est acté dans la circulaire en cours.

6- La question du 46<sup>e</sup> jour de congé a de nouveau été soulevée

Réponse de l'administration : on va redemander une expertise juridique, puis se sera débattu en GT.

En conclusion l'administration annonce que les questions suivantes seront débattues en GT :

- Le télétravail et ASA en période de crise sanitaire,
- La façon de créditer les ARTT et le 46e jour de congé acquis avant l'ARTT (après expertise juridique faite par le service juridique du rectorat).
- L'infirmérie au rectorat

Fin de séance à 15h45